
La Convention renvoie à la Commission des poudres et salpêtres, le don des agents nationaux du district d'Arras (Pas-de-Calais) de quatre mille livres de salpêtre par décade et de 45 000 L, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La Convention renvoie à la Commission des poudres et salpêtres, le don des agents nationaux du district d'Arras (Pas-de-Calais) de quatre mille livres de salpêtre par décade et de 45 000 L, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18325_t1_0360_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

13

L'agent national près le district de Vézelise [Meurthe] fait part à la Convention nationale que, pendant la dernière décade de brumaire, il a été vendu, dans ce district, pour 77555 L de biens nationaux dont l'estimation n'étoit que de 19440 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (68).

14

Les agens nationaux du district d'Arras, département du Pas-de-Calais, écrivent à la Convention que quatre mille livres de salpêtre par décade et 45000 L sont offerts en don à la patrie par leurs concitoyens.

Insertion au bulletin, renvoi à la Commission des poudres et salpêtres (69).

15

Les agriculteurs du canton de Saint-Just, département de l'Aveyron, félicitent la Convention sur les victoires qu'elle a remportées sur les ennemis de l'égalité : ils demandent que le nom de leur canton soit changé en celui de Tauriac.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Division (70).

Les agriculteurs du canton de Saint-Just, département de l'Aveyron, écrivent à la Convention nationale : Nous avons vu de bonne heure les révolutions, les beautés et les bien-faits de la nature ; ce tableau nous a charmés, et nous a fait désirer la liberté et l'égalité. Depuis cette douce jouissance, nous goûtons un vrai plaisir d'obéir aux lois, et nous ne cherchons d'autre grandeur que celle de nos travaux. Les agriculteurs après avoir applaudi aux victoires de la représentation nationale sur les ennemis de l'égalité ajoutent : que ceux qui voudroient les imiter, soient convaincus que nous ne souffrirons plus de nouveaux tyrans. Faut-il des sacrifices ? Nous en avons fait, nous en faisons tous les jours, et nous sommes prêts à en faire encore (71).

16

La société populaire de la commune de Villes, département de Vaucluse, félicite la

(68) P.-V., XLIX, 261. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(69) P.-V., XLIX, 261. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(70) P.-V., XLIX, 261.

(71) *Bull.*, 29 brum.

Convention nationale sur la journée mémorable du 9 thermidor et sur ses glorieux travaux. Elle l'invite à s'occuper du malheureux sort des infortunés habitans de la commune de Bédouin. Elle demande la révision de leur procédure par une commission particulière et rend hommage aux vertus civiques et politiques des représentans Perrin et Goupilleau [de Montaigu], qui ont opéré le plus grand bien dans le département de Vaucluse.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Législation (72).

17

Des membres de la société populaire de Saint-Omer [Pas-de-Calais] expriment leur indignation contre les assassinats et les brigandages commis sous le règne des triumvirs et demandent l'exécution des décrets qui ordonnent aux fonctionnaires publics de rendre compte de leur fortune.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Législation (73).

Les citoyens membres de la société populaire de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, après avoir rappelé les assassinats commis à Nantes, à Lyon, dans le département du Pas-de-Calais et dans toute la République, disent à la Convention : Nous n'avons pas moins à gémir sur les dilapidations, sur les brigandages exercés par les anciens membres des comités révolutionnaires... Peut-on garder un silence criminel, disent ces citoyens, lorsqu'on voit des hommes qui naguère mangeoient un pain noir, arrosé de leurs sueurs honorables, briser leurs outils, sortir avec insolence de la classe laborieuse des artisans, et afficher une molesse et un éclat scandaleux qu'on peut attribuer à leurs prévarications. Nous demandons l'exécution des décrets plusieurs fois rendus, qui obligent les fonctionnaires publics à rendre compte de leur fortune. Ces décrets seront redoutables aux méchants ; ils déchireront le voile du crime, et vengeront la probité des bons citoyens sur la tête desquels plane le soupçon (74).

18

La municipalité de Bussière-Nouvelle [ci-devant Bussière-Saint-Georges], département de la Creuse, annonce à la Convention qu'elle a envoyé à l'administration du district un calice, une patène, un ciboire, un soleil, une custode, le tout en argent,

(72) P.-V., XLIX, 261-262.

(73) P.-V., XLIX, 262.

(74) *Bull.*, 29 brum.